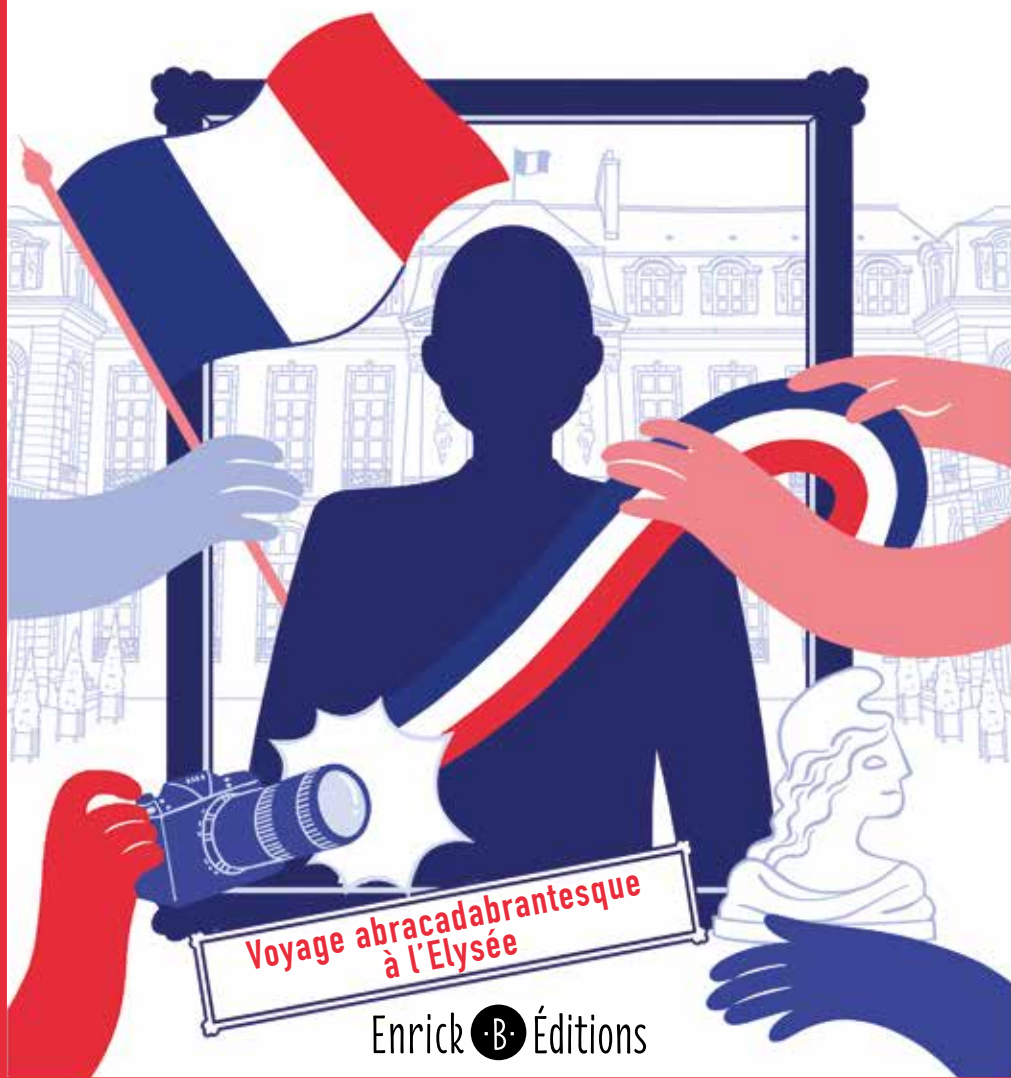


Paul de Vaublanc



# Petit guide insolite du PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE



Enrick · B · Éditions

Paul de Vaublanc

*Petit guide*  
**insolite** du  
**PRÉSIDENT** de la **RÉPUBLIQUE**

[www.enrickb-editions.com](http://www.enrickb-editions.com)

Tous droits réservés, Enrick B. Éditions, Paris, 2022

Mise en page : Comandgo

Illustration couverture : Djoïna Amrani

Illustrations : AdobeStock, Freepik

Directrice de collection : Tatiana Vassine

ISBN : 978-2-35644-944-3

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.



# *Le mot de la* **DIRECTRICE** *de* **COLLECTION**

Cher lecteur, Chère lectrice,

Peut-être pensez-vous que le droit est un domaine obscur, voire austère, et qu'il n'a d'intérêt (et encore...) que dans les séries télévisées américaines.

Eh bien, permettez-moi d'« objecter » à ce postulat ingrat. S'il est vrai que le droit est complexe, technique et parfois (soyons honnêtes) difficile à appréhender, il n'en reste pas moins passionnant. D'abord parce que, qu'on le veuille ou non, c'est bien le droit qui régit nos rapports à autrui, nos comportements et nos libertés. Ensuite parce qu'il nous offre l'occasion de nous pencher sur des questions spécifiques et ô combien motrices pour l'évolution de notre société. Enfin parce qu'il regorge de situations cocasses propices à l'engouement pour la matière.



Forte de ce constat, la collection LMD (non pas « Licence Master Doctorat » mais Le Meilleur du Droit) s'est fixée pour défi de démocratiser la découverte du droit et de proposer une forme nouvelle d'appréhension du contenu juridique. Favoriser son accès, faciliter sa compréhension, permettre sa meilleure assimilation, voici nos objectifs.

Que ce soit au travers des sujets abordés, du format adopté, du ton employé, vous trouverez dans cette collection toute une panoplie d'ouvrages qui abordent le droit sous un angle différent. Et pour ce faire, nous pouvons compter sur le talent de nos auteurs (enseignants, juristes, avocats et même étudiants !) pour sortir du modèle traditionnel et vous livrer le meilleur du droit.

## **Petit guide insolite du président de la République**

Les polémiques autour du changement des couleurs du drapeau français, de l'affichage du drapeau de l'Union Européenne sous l'arc de triomphe, ou encore des propos tenus par le président Emmanuel Macron à l'encontre des non vaccinés ont au moins démontré une chose : l'intérêt porté par les Français aux symboles de la République et à la fonction présidentielle.

A raison d'ailleurs puisque, après tout, c'est grâce à chacun et chacune d'entre nous (ou à cause selon les points de vue...) et au processus démocratique auquel nous avons (ou non) participé que le président est le chef de l'Etat !

Un rapide aperçu de ce livre, et de la richesse de son contenu, vous convaincront de découvrir les aspects insolites, décalés, amusants et méconnus qui entourent la fonction présidentielle.

Vous n'aurez pas besoin d'attendre les journées du patrimoine pour vous offrir un voyage abracadabrantesque au sein du Palais de l'Elysée aux côtés d'un invité tout particulier : François Hollande qui a accepté de se confier sur son expérience d'ancien Président.

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter un bon voyage et, pour reprendre la célèbre formulation d'un ancien Président, vous dire « Au revoir » !

Tatiana Vassine  
Directrice de la collection « Le Meilleur du Droit »

“

*Lisez,  
retrouvez aussi ce  
sens de l'essentiel.*

”





**Mais, qui peut  
bien donner  
un tel ordre  
aux Français ?**

**ET OUI, C'EST LUI, C'EST LE  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Discours d'Emmanuel Macron du 16 mars 2020 annonçant le début du premier confinement.



TOUT CE QUE  
**VOUS NE SAVEZ PAS**  
sur le  
**Président de la République**  
et qui vous **surprendra !**

L'élection se faisant au suffrage universel direct, une relation particulière se crée alors entre le chef de l'État et les citoyens.

Elle est précédée d'une rencontre puis d'une alchimie entre un candidat et le peuple à un moment donné.

Nous croyons bien connaître le rôle du locataire de l'Élysée : il nomme le Premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée, est responsable en chef des armées...

**Mais savons-nous  
réellement tout de la  
fonction suprême ?**

*Le président s'occupe-t-il uniquement de la France ?*

*S'intéresse-t-il à la vie privée de ses concitoyens ?*

*Est-il facile de le contacter ?*

*Peut-il parrainer votre dernier né ?*

*Peut-il divorcer en plein mandat ?*

*Vivre ailleurs qu'à l'Élysée ?*

*Bénéficie-t-il d'une autre nationalité ?*

*Peut-il vous marier ?*

*Où passe-t-il ses vacances ?*

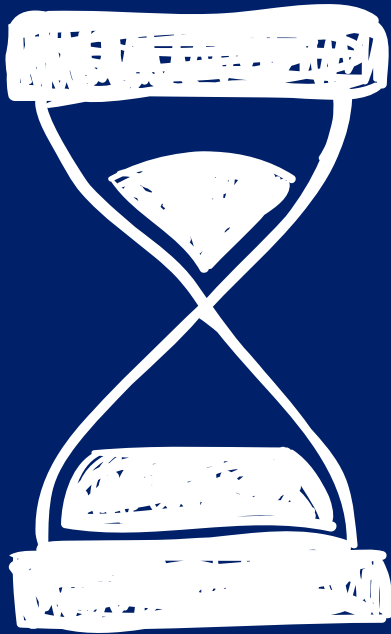
*A-t-il vraiment le droit d'appuyer  
sur le bouton nucléaire ?*

Venez découvrir les arcanes les plus insolites de la présidence pour tout connaître de la plus haute fonction de l'État.



*Un peu*

**D'HISTOIRE**



# Mandat flash !

**Savez-vous qui  
détient le record du  
mandat présidentiel  
le plus court ?**



**Il s'agit de Jean Casimir-Perier  
qui a présidé du 27 juin 1894 au 16 janvier 1895.  
Soit pendant seulement 206 jours.**

*En effet, peu à l'aise dans ses fonctions,  
il démissionne et se retire de la vie politique.*

**EN RAISON D'UN ACCIDENT**

**SUR LES VOIES...**

**PRÉSIDENT PYJAMA**

La scène pourrait être tirée d'un film comique : un Président qui divague en pleine nuit en pyjama le long d'une voie ferrée.

C'est pourtant une histoire bien réelle qu'a vécue Paul Deschanel (président de la République du 18 janvier au 20 septembre 1920).

L'explication ? Ce dernier est tombé du train après s'être penché par la fenêtre.

#### **Communiqué officiel de l'Elysée**

M. le Président se coucha vers dix heures après avoir fermé la fenêtre de son wagon pour éviter un refroidissement. Quelques instants après le passage du train présidentiel à Montargis, M. Deschanel se sentit incommodé par la chaleur, se leva et alla à l'une des fenêtres qu'il ouvrit pour prendre l'air. Saisi par l'air vif de la nuit, il bascula par la fenêtre très large du wagon et tomba sur la voie.

Le bonheur voulut qu'à ce moment le train allât à une allure modérée et que le ballast fût, à cette place, très sablonneux<sup>1</sup>.

**Paul Deschanel démissionna en septembre 1920 invoquant son état de santé.**

<sup>1</sup>Jean Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940.

# PRÉSIDENT PAR INTÉRIM

“

*En cas de vacance de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le Gouvernement (...), les fonctions du président de la République (...) sont provisoirement exercées par le président du Sénat<sup>1</sup>.*

”

**Ce cas de figure s'est produit à deux reprises sous la V<sup>ème</sup> République :**

- en 1969, lors de la démission du général de Gaulle.
- en 1974, lors du décès de Georges Pompidou.

**L'intérim aura été assuré, pour les deux fois, par la même personne : Alain Poher.**

<sup>1</sup> Article 7 de la Constitution.



## Pouvoirs limités

Le président par intérim ne peut pas exercer l'ensemble des pouvoirs du Président faute d'avoir été élu par le peuple français. Il lui est par exemple impossible de dissoudre l'Assemblée nationale, de proposer un référendum ou encore de réviser la Constitution (dans le cas où l'intérim n'est pas provisoire). En revanche, si les circonstances s'y prêtent, il pourrait faire usage de l'article 16 de la Constitution, et s'attribuer ainsi les pleins pouvoirs !

## Intérim fructueux

Cet intérim peut s'avérer fructueux d'un point de vue politique : il aura ainsi permis à Alain Poher de ratifier le 3 mai 1974 la Convention européenne des droits de l'homme.

## Vacance de la vacance

A noter que, si le président du Sénat est à son tour incapable de gouverner, il appartient au Gouvernement de prendre les rênes du pays.

### *Improbable pensez-vous ?*

C'est pourtant la situation qui a failli se produire en 1969 lorsque (toujours) Alain Poher, président par intérim et candidat à l'élection suprême, avait songé à démissionner afin de se consacrer pleinement à la campagne électorale.

Il expliquera ensuite que cet intérim a été « *curieux car à double face. J'avais la charge d'assurer la continuité de l'Etat, donc d'expédier les affaires courantes et faire face à tout événement qui pouvait surgir. Dans le même temps, par le fait de ce mandat intérimaire, la question lancinante était celle de l'élection du futur président de la République (...). Cela rendait la situation ambiguë, car lorsque je parlais en tant que président, d'aucuns voyaient en moi le candidat<sup>2</sup>...* ».

Aurait-on pu récemment connaître de nouveau un intérim ? En juin 2020, plusieurs médias ont fait part de la tentation d'Emmanuel Macron de procéder à une démission-réélection. Sans suite.

<sup>2</sup> Alain Poher, Trois fois président, 1993.





# Longue vie au... septennat !

Le septennat a été officiellement la durée du mandat présidentiel pendant près de 130 années.

## Mais savez-vous d'où vient cette durée de sept ans ?

L'explication repose davantage sur un concours de circonstances que sur une véritable réflexion constitutionnelle. Pour bien comprendre son origine, le plus simple est de remonter le temps jusqu'en 1871.

Le 8 février 1871, l'Assemblée nationale élue est dominée par les monarchistes qui sont divisés en deux tendances antagonistes représentées par le Comte de Paris et le Comte de Chambord (au profit duquel le Comte de Paris finit par se désister en vue d'une éventuelle accession au trône de France).

Or, le Comte de Chambord ne souhaitait pas abandonner le drapeau blanc, symbole de la royauté.

Devant cette intransigeance, l'Assemblée décida, en novembre 1873, que le président serait élu pour sept ans. Espérant sans doute ainsi que le Comte de Chambord décéderait d'ici là. Ce qui ne sera le cas qu'en 1883.

Ce qui n'empêcha pas la République d'être confirmée en janvier 1875 et marqua la défaite finale des partisans de la monarchie grâce à la progression des républicains pendant les années 1873-1875 et lors des élections partielles.

En effet, une loi dispose que « *le président de la République est élu, à la pluralité des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale*<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> Loi du 30 janvier 1975 issue de l'amendement Wallon.

# Mort au septennat

Le 21<sup>ème</sup> siècle finira par sonner le glas du septennat qui suivra, 150 ans plus tard, le même sort que la monarchie.



Ainsi, les Français opteront en 2000, par référendum, pour la mise en place du quinquennat.

Pire encore, il sera précisé en 2008, que « *nul ne peut exercer plus de deux mandats successifs<sup>2</sup>* ».

De quoi réduire encore un peu plus la durée de présence de nos Présidents...

A noter : depuis l'instauration de ce mandat de 5 ans, aucun président n'a réussi à se faire réélire. L'un d'eux, François Hollande, renonçant même à se représenter. En mars 2021, il avouera que cette décision est son « plus grand regret ».

<sup>2</sup> Article 6 de la Constitution.